L'ABEILLE.
JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.
PAR BULLITT, LAGNE & Cie.
No. 51, Rue Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS
LUNDI MATIN, 29 NOVEMBRE 1841.

POUR GOUVERNEUR:
HENRY JOHNSON

UNE NOUVELLE SECTE.—Les journaux de Boston rendaient dernièrement compte d'une assemblée qui a eu lieu dans cette ville à l'effet de convoquer une "convention réformatrice". N'allez pas vous imaginer qu'il s'agisse d'une réforme purement politique à opérer: les principaux personnages qui y figuraient, prétendent bien que tout gouvernement civil est une violation des droits de l'humanité, et que la meilleure condition des choses serait de n'en avoir; mais ils ne s'en tiennent pas à si peu de chose, et de l'autorité humaine ils montent, tout-à-fait sans façon, à l'autorité divine. Aussi à peine le meeting a-t-il été organisé que l'un des membres a proposé la résolution suivante: "Résolu qu'il est urgent de convoquer une convention pour examiner l'autorité des écritures et l'étendue des obligations des hommes."

C'est est du radicalisme, s'il en fut jamais, ce nous semble, mais un radicalisme d'une espèce assez nouvelle! Cette étrange résolution fut vivement soutenue le premier qui prit la parole, un M. A. Bronson Alcott, traita fort cavalièrement les saintes écritures et fit fort bon marché de leur origine surhumaine. "Les chrétiens, a-t-il dit, prétendent qu'il n'existe dans le monde qu'un seul livre saint et qu'ils en sont les dépositaires mais j'espère que bientôt paraîtra une bible qui rendra plus de justice à l'humanité, une bible qui renfermera les inspirations de tous les hommes et de tous les âges, une bible enfin qui prouvera que Confucius et Jésus-Christ ont dit les mêmes choses et prêché les mêmes doctrines. L'Eglise Chrétienne, à proprement parler, n'est rien qu'une friperie de la religion juive. Le charme qui s'attache encore au nom de Jésus de Nazareth ne tardera pas à s'évanouir; et il ne restera de lui que le fait, c'est à dire sa doctrine; mais cette doctrine toute excellente qu'elle est, n'est pas complète, et il serait étrange que dans un siècle qui, depuis l'apparition de Jésus a fait des progrès si immenses et a fait tant de découvertes, acquis tant de savoir et reçu tant de notions nouvelles, on ne put pas produire une œuvre meilleure et répondant mieux aux besoins universels de l'humanité. M. A. B. Alcott a fait suivre ces considérations d'une foule d'autres du même genre, puis d'autres orateurs sont venus à tour de rôle prêcher la nécessité d'une nouvelle bible et d'une religion plus large et plus compréhensive. Des femmes aussi ont pris part à cette espèce de croisade contre Jésus-Christ, et elles n'ont été ni les moins animées, ni les moins éloquentes. Enfin, après s'être livrée pendant un temps raisonnable au plaisir de ces petits exercices oratoires, l'assemblée a adopté à l'unanimité la résolution proposée et nommé un comité chargé de convoquer la convention de réforme. Les journaux de Boston annoncent que cette convention se tiendra dans le courant de l'hiver ou au plus tard au printemps. Le comité chargé de la convoquer se compose de MM. Ralph W. Emerson, A. Bronson Alcott, Maria Chapman, Théodore Parker et Edward Quincy.

En vérité, en lisant une pareille histoire, on est tenté de se demander si ce n'est pas là une des mille inventions que les journaux glissent parfois assez volontiers dans leurs colonnes pour amuser la curiosité publique, et cependant cela n'est pas un canard: cela est réel cela est vrai, cela est sérieux. On pourrait se croire transporté aux meilleurs jours du moyen âge où l'on se battait à propos de questions pareilles, entre la lutte des [illegible] gnostiques sur l'unité et mais bien sur [illegible] C'est cette autre [illegible] chrétien aime les [illegible] aurait du reste rien de bien étrange à cette façon d'agir, car les philosophes du siècle dernier en ont donné l'exemple [illegible] merveilleux, c'est la prétention de ces nouveaux sectaires qui veulent donner au monde une bible nouvelle, une bible qui remplace à tout jamais celle que nous devons à Moïse, aux prophètes, à Jésus-Christ, [illegible] et du Christ [illegible]. Certes cela n'est pas une petite affaire, et nous sommes curieux de voir comment il se tirera de cette tâche assez ardue. Ne trouvez-vous pas que M. A. Bronson Alcott, qui paraît le chef de la secte, se pose un peu à la façon de Mahomet qui n'avait d'autre idée que de faire un peu mieux que le Christ, le dernier et le plus grand de ses précurseurs? Peut-être ne ferait-il pas mal de commencer le nouveau livre de l'humanité à la façon du Coran: "Il n'y a d'autre Dieu que Dieu, et Monsieur A. Bronson Alcott est le prophète de Dieu!" Cela ne manquerait pas de produire un certain effet: qu'en dites-vous? Il y a cependant une petite différence entre Monsieur A. Bronson Alcott et Mahomet: ce dernier rendait justice à ses devanciers, Adam, Noé, Abraham, Moïse et Jésus-Christ, et tout le nouveau prophète ne [illegible] reconnaître leur valeur [illegible] avec laquelle il traite Jésus de Nazareth. Enfin la convention aidant, nous saurons peut-être bientôt à quoi nous en tenir. plaise à Dieu que elle nous apporte ce nouveau livre si nécessaire à l'humanité, cette bible où la sagesse et l'inspiration divine sont [illegible] faire rentrer dans le néant, la parole du Christ, aujourd'hui sans puissance, cette bible qui révélera dans la personne de M. A. Bronson Alcott ou d'un autre, le plus grand des prophètes passés, présents ou futurs! L. C.

Nous n'avons reçu [illegible] qu'un lambeau de malle et une demi-douzaine de journaux. Hier la malle a encore manqué au-delà de Mobile.

Ce soir, au théâtre américain de la rue Poydras, représentation au bénéfice de l'Association Howard. Les jeunes gens de cette société, dans leur zèle et leur empressement à secourir les malheureux atteints de l'épidémie, ont contracté une dette d'environ $2500. Nous espérons qu'il y aura foule ce soir au théâtre de la rue Poydras, et que le généreux appel des directeurs de l'Américain trouvera de l'écho dans le cœur des citoyens.

MOUSQUETAIRES DU MONT VERNON.—Cette compagnie a digne cent célébré hier, son troisième anniversaire. Après la revue de la légion terminée, les mousquetaires, sous le commandement du capitaine Mondelli, et musique en tête, sont allés à l'église St-Patrick pour y entendre un sermon du révérend Mullen dont l'éloquence est bien connue; une quête fut faite à l'église au bénéfice des orphelins.

Après cet œuvre de charité la compagnie a été terminer cette belle journée par un banquet présidé par leur capitaine. En outre des mets succulents et des bons vins, on y a trouvé décence, cordialité, franchise et camaraderie.

Nous avons mentionné, dans un de nos derniers numéros, l'horrible assassinat dont M. Webre a été récemment la victime, et l'arrestation de plusieurs nègres sur lesquels planaient de justes soupçons. Il résulte de l'aveu de ces nègres mêmes qu'un Italien était l'instigateur du crime.

Samedi dernier, un individu du nom de Joseph Cassara a été arrêté sur la levée par M. S. Webre, le frère de l'enfant, et a subi un interrogatoire devant le maire et l'avocat général. Après un scrupuleux examen, le maire a décidé que Cassara serait envoyé marshi procain à la paroisse St-Jacques et livré entre les mains des autorités du lieu.

Ce que nous avons entendu de cette affaire, est à peu près ce que nous [illegible] d'après le Picayune d'hier. Cassara est un marchand de fruits de cette ville qui fait souvent des voyages de St-Jacques. Il y a quelque temps, il y fit la connaissance d'une femme de couleur, appartenant à M. Webre, et une liaison intime ne tarda pas à s'établir entre eux. On dit que cette liaison ayant été découverte, l'Italien en fut rudement châtié, tellement qu'il jura de tirer une vengeance éclatante. Lorsqu'il fut tué M. Webre monta à cheval pour se rendre à une habitation voisine. Il s'en retourna pendant la soirée et put arriver chez lui entre huit et neuf heures. Le lendemain on ne le trouva pas chez lui, et c'est en vain qu'on visita toute la maison, et [illegible] on vint à concevoir quelque soupçon qu'il avait été assassiné, et que des nègres avaient probablement commis ce meurtre. On en arrêta en conséquence quelques uns de ceux que l'on soupçonnait le plus, parmi lesquels se trouvait le nègre de confiance de M. Webre. Après quelque hésitation, ils finirent par avouer leur crime. Il paraît que M. Webre, à son retour de l'habitation où il était allé à cheval, comme nous l'avons dit plus haut, traversait tranquillement la cour qui conduit chez lui, quand son nègre Charles lui lança à la tête un billot de bois. Il tomba étourdi, et avant qu'il n'eut le temps de reprendre ses sens on se jeta sur lui. Cassara s'était élancé sur lui en même temps, et [illegible] avait frappé à plusieurs reprises. Comme M. Webre était un homme extrêmement robuste, il est probable qu'il aurait vendu chèrement sa vie, s'il avait pu soupçonner les projets de Cassara. A peine avait-il expiré que l'Italien, et les nègres s'occupèrent à le dépecer à le hâcher en morceaux, puis mirent le tout dans un tonneau vide, qu'ils jetèrent dans le fleuve, en ayant soin d'y attacher au préalable quelque chose de lourd.

Le Picayune ajoute qu'une enquête a été faite au logement de Cassara, rue du Maine, et que l'on y a trouvé un pantalon taché de sang. Un nommé Bernard, chez qui il loge, affirme que le pantalon est à lui Bernard,—il y a au déjà quelque temps qu'il ne l'avait porté et il ne saurait en aucune façon expliquer la présence du sang qui le souille. L'accusé déclare avoir été en ville, lorsque le crime a été perpétré, mais n'a pas encore réussi à prouver le fait.

COUR CRIMINELLE.

J. B. Wilson et Andrew Miller ont été condamnés à six ans de prison et de travaux forcés pour crime de faux.

George Howard, trouvé coupable d'assaut avec intention de tuer, a été condamné à quatorze ans de prison au pénitentiaire et de travaux forcés.

Antonio Simmonds, accusé d'assaut et batterie, a été condamné à deux ans d'emprisonnement à la geôle de paroisse.

Emile Belme, homme de couleur libre, trouvé coupable d'assaut sur un homme blanc, a été condamné à quatre mois d'emprisonnement à la geôle de paroisse.

Asia Maria, accusée de vol, a été condamnée à deux ans de prison au pénitentiaire et aux travaux forcés.

Hammond et Robert Griffith, h. de c. l., accusés d'être restés dans l'Etat, en contravention à la loi, ont été condamnés à 12 mois de prison au pénitentiaire et aux travaux forcés.

Nous avons donné vendredi dernier la traduction d'un article publié dans un journal de la Caroline du Nord, à propos d'un homme accusé de bigamie: voici la dernier mot de cette affaire.

Le procès d'Edward Boling, alias Sydny T. Smith, accusé de bigamie, qui s'instruisait devant la Cour supérieure du comté de Buckingham, Caroline du Nord, s'est terminé la semaine dernière. Le jury, après quelques courts instants d'absence, est rentré avec un verdict de culpabilité. L'accusé a été condamné par le juge à avoir la joue gauche marquée de la lettre B au fer rouge (ce qui a été exécuté immédiatement en présence de la Cour), à trois ans de prison et à recevoir trente-et-un coups de fouet, à trois différentes reprises.

INTERIEUR.

Un incendie a éclaté dernièrement à Wilmington. Les progrès en ont été immédiatement arrêtés: ses pertes ne sont évaluées qu'à trois ou quatre mille piastres.

Résignation de M. Clay.—Le New-York Tribune du 15 dit:—Nous croyons qu'il est maintenant à peu près certain que l'hon. HENRY CLAY sera forcé, par le mauvais état de sa santé, de résigner sa place au congrès, et d'aller passer l'hiver dans un climat un peu plus tempéré. Il aura indubitablement pour successeur l'hon. JOHN J. CRITTENDEN, son ancien collègue. M. Clay passera peut-être l'hiver à Cuba ou dans quelque autre îles Antilles.

Un dîner des plus magnifiques a été donné à M. Badger, ex-secrétaire de la marine, le 14 courant, à Raleigh, Caroline du Nord.

B. W. Green, accusé d'avoir soustrait des fonds à la banque de Virginie, et dont le procès s'instruisait à Richmond, vient d'être acquitté par un verdict du Jury.

—On lit dans le New-York Sun du 15 novembre:

Nous venons d'examiner les plans d'une forteresse qui défendrait efficacement notre port, s'il survenait malheureusement une guerre entre notre pays et quelque autre puissance. Ces plans sont de M. H. B. Crandell. Le fort en question serait défendu par deux cents canons et serait élevé à l'entrée des Détroits. Du côté de Long Island, nous avons déjà le fort Diamond et le fort Clinton. Sur Staten Island on ne compte pas moins de trois forts: le fort de Richmond, défendu par cent canons, la batterie dite Hudson, de soixante-trois canons, la batterie de la Lune, de vingt canons, et quatre batteries flottantes, destinées à repousser les flottes ennemies. Nous avons encore aux environs du port, le fort William de deux cents canons, Bedlows Island de cinquante canons, Gibbet Island de vingt-cinq canons. Maintenant, si le nouveau fort dont M. Crandell a déjà soumis les plans au secrétaire de la guerre, vient à être construit à l'entrée des Détroits, New-York ne devra craindre les efforts d'aucun ennemi. Le Navy Chronicle dit que les ingénieurs du département ont tous reconnu la nécessité d'un tel fort, et qu'ils se proposent d'en soumettre les plans au prochain Congrès. Nos marchands ont toujours tremblé, lorsque des cris de guerre nous sont parvenus, car il est si facile, dans l'état où sont les fortifications de New-York de s'approcher de la ville et de l'incendier. Si le projet de M. Crandell se réalise on ne peut plus craindre une éventualité aussi terrible.

EXTERIEUR.

Nous nous empressons de publier la lettre suivante qui vient de nous arriver par le steamer Alabama à cause de l'importance de la nouvelle qu'elle contient, mais sans en garantir l'exactitude, ne sachant pas si la signature Colon est un nom réel ou un pseudonyme. Nous la donnons textuellement.

HAVANE, le 22 Novembre 1841.

A Monsieur l'Editeur de l'Abeille,

Il vient de se passer une chose assez sérieuse près de Matanzas, il paraîtrait que M. le Consul anglais de la Havane se rendit sur une habitation située aux environs de Matanzas, et là voulut faire donner la liberté à tous les nègres d'un habitant qui arrivait de l'Afrique. Et en leur donnant de mauvais conseils aurait pu occasionner une révolte générale [illegible]. Le commandant de Matanzas en eu connaissance de suite et le renvoya sous escorte par de Havane aux ordres du gouverneur, nous ne savons quels en seront les résultats.

Votre serviteur,

COLON.

HAVANE.

Par le steamer Alabama, capitaine Windle, nous avons reçu des journaux de la Havane jusqu'au 22 du courant inclusivement. Les nouvelles d'Europe que nous y trouvons sont antérieures à celles que nous avons reçues par les steamers Britannia et Great Western. A la Havane comme dans l'intérieur de l'île l'attention paraît absorbée en grande partie par les représentations du théâtre.

MEXIQUE.

Les journaux de la Havane reçus par le steamer Alabama contiennent sur le Mexique quelques nouvelles moins fraîches mais plus complettes que celles qui nous sont parvenues par voie directe.

Il paraît que Santa Anna s'occupe à réformer quelques-uns des abus des plus intolérables des divers départements de son administration, entre autres de diminuer le cadre des officiers de la marine en activité, qui est hors de toute proportion avec les besoins de la république n'ayant qu'un seul bâtiment de guerre. Mais pourquoi ne pas appliquer la même réforme à l'armée, qui compte plus d'officiers que de soldats?

DU TEXAS.

C'est dans une douzaine de jours que le général Houston doit prendre de nouveau les rênes du gouvernement texien. Ce sera sans doute un heureux événement pour la jeune république, notre voisine; et nous devons en juger que l'un des premiers soins du président sera de terminer les différends qui se sont élevés, au printemps dernier, entre le Texas et la France. En effet, quoiqu'en dise le général Lamar, dans son message dernier, nous savons de bonne source que ces difficultés, sont loin d'être applanies, et qu'elles ont pris au contraire, un aspect très sérieux. Nous avons appris qu'à la demande du rappel de M. De Saligny, qui lui fut faite par le chargé d'affaires du Texas à Paris, le Gouvernement français répondit par une note fort sévère, où il refusa positivement de rappeler son ministre, dont il approuvait au contraire la conduite, et où il se montra fort indigné des procédés du cabinet d'Austin, en déclarant ses intentions de poursuivre les réparations qui lui étaient dûes. Cette affaire pourrait donc avoir de graves conséquences pour le Texas si l'on ne devait compter sur le bon sens et l'esprit d'équité de la population texienne, aussi bien que de la nouvelle administration, pour rendre justice à cette puissance qui a toujours montré une grande bienveillance envers le Texas. Nous avons appris avec plaisir que M. De Saligny, qui est depuis quelque temps dans cette ville, s'apprête à repartir pour la capitale du Texas. Comme ce ministre a toujours montré un grande modération et les dispositions les plus conciliantes dans ses fâcheux démêlés avec l'ancienne administration texienne, il est permis d'espérer qu'il usera de toute son influence auprès du nouveau gouvernement pour les terminer d'une manière satisfaisante pour l'honneur des deux pays.

JUSTICE.

VARIÉTÉS.

LE DROIT D'AINESSE.

On voyait encore il y vingt ans, sur les bords de l'Yonne dans le Nivernais, le château du comte d'Hervilly. Nous substituons ce nom imaginaire au nom véritable, par égard pour l'honneur d'une ancienne et noble famille; car les événemens que nous allons raconter ne sont pas du domaine des fictions. Aujourd'hui cette famille est éteinte, et quant au château, dont la construction datait du règne de Henri III, la bande noire s'y est abattue; la pioche et le marteau en ont renversé les tourelles, comblé les fossés nivelé les hautes murailles. Le parc avec ses belles ombres, ses retraites solitaires, ses tranquilles et mystérieuses allées, a été défriché, coupé en champs, en prairies, et rendu à la culture. Au milieu de l'emplacement qu'il occupait s'élève une usine, et les débris de la vaste demeure féodale ont servi à bâtir une habitation de maître, simple et commode, entourée de jardins, couverte en tuile et ornée de contrevents verts. Moins de poésie et plus d'utilité.

C'était là que la comtesse d'Hervilly était venue s'ensevelir, pour y pleurer la mort de son mari et de son fils aîné. Il lui restait un autre fils, mais Robert d'Hervilly ne quittait point Paris et Versailles. Cette négligence, ce cruel abandon, ajoutait encore à l'amertume des chagrins dont le cœur de la comtesse était dévoré. Une jeune nièce, une orpheline nommée Hélène de Tavenay, partageait sa solitude, et s'efforçait de la consoler par les soins les plus tendres. Occupées tout le jour à des œuvres de charité, elles se réunissaient le soir dans le petit salon de la comtesse; lire, broder, se perdre dans de tristes rêveries, ou échanger quelques mots à de rares intervalles, tel était l'emploi de la veillée.

Vers la fin du mois d'octobre de l'année 1770, toutes deux étaient assises auteur d'une table à ouvrage sur laquelle brûlait une lampe. Il faisait une froide et humide soirée d'automne; la pluie fouettait les fenêtres; le vent courbait les grands arbres du parc, qui se redressaient en gémissant de temps en temps une rafale plus violente que les autres s'engouffrait dans la cheminée, et agitait la flamme vacillante du foyer. La comtesse et sa pupille prêtaient l'oreille au fracas des élémens.

Un peintre eût admiré cette scène d'intérieur. Que le lecteur se représente une pièce décorée dans le goût du siècle de Louis XV. La comtesse était en grand deuil. Ses traits, amaigris, avaient une expression de bonté touchante. Résignée à souffrir, tournant sans cesse ses regards vers le passé, ne murmurant jamais contre la main qui la frappait, c'est à peine si elle semblait appartenir au monde des vivans; son visage était d'une pâleur étrange. Le chagrin avait creusé ses joues et amorti l'éclat de ses yeux: elle avait dû être belle; mais, en la voyant, on songeait seulement qu'elle avait dû être malheureuse.

Hélène de Tavenay avait dix-huit ans; elle ne paraissait pas en avoir seize. Ses cheveux bonds, sa taille petite et délicate, sa peau d'une blancheur éblouissante, lui donnaient l'air d'un enfant. Cependant il y avait quelque chose de ferme et d'arrêté dans les contours de sa bouche. Quand elle levait les yeux, il était facile d'y lire que de graves pensées l'occupaient, et que le malheur n'avait pas épargné sa jeunesse. Ainsi que la comtesse, elle portait une robe de deuil, et ces deux figures, faiblement éclairées par la lueur de la lampe, offraient entre elles une harmonie parfaite.

—Savez-vous, Hélène, que Robert me cause de sérieuses inquiétudes? prononça la comtesse d'Hervilly après un long silence, pendant lequel elle avait considéré Hélène plusieurs fois, comme si la jeune fille n'eût pas été étrangère au sujet de ses réflexions.... Ne jamais nous écrire! poursuivit-elle. Vivre dans une dissipation si grande qu'elle lui fait oublier sa mère! Plus je l'aime, et plus ses torts me déchirent le cœur.

—Ne vous alarmez pas ainsi, chère tante, répondit Hélène. Ce sont, dit-on, les mœurs de tous les jeunes gens de notre époque.

—Ah! son frère ne nous eût pas négligées à ce point.... Mon pauvre Edouard....

Et, à ce nom, la mère désolée se prit à verser des larmes. Hélène ne répondit rien. Elle baissa la tête sur la broderie qu'elle tenait, et un silence de quelques minutes régna dans l'appartement.

—Il y aurait cependant un moyen de ramener Robert, reprit la comtesse, un seul.

—Pourquoi désespérer de lui? demanda Hélène. Avec le temps, cette fougue de jeunesse se calmera.

—Non, non. Cela dépend de vous seule.

—De moi?

—Je vais m'expliquer clairement.... Robert vous aime, Hélène.

—Chère tante, épargnez-moi, de grâce!

—Ce n'est plus le temps des ménagemens. Il vous aime, je le sais, et vous le savez aussi vous-même. Si Dieu l'avait voulu, vous seriez maintenant ma fille. Consentez enfin à le devenir: soyez la femme de Robert.

—Sa femme! murmura Hélène; je devais être celle de son frère....

—Mon Edouard était plus calme, plus réfléchi; mais Robert vous aime avec passion. Son cœur est plein de vous.

—Vous voyez, répliqua timidement la jeune fille, que la dissipation et les plaisirs....

—Ne vous laissez pas abuser par les apparences. C'est parce que vous ne lui donnez aucun encouragement qu'il nous fuit. Souffrez que je vous le dise: votre accueil est si froid! Vous, si aimable, vous n'avez pour lui ni douces paroles, ni regards indulgens. Mais, dites un mot; il fuira ce monde au milieu duquel il cherche à s'étourdir, et je pourrai encore être heureuse de son bonheur et du vôtre.... Chère fille, vous ne me répondez rien; ne voulez-vous pas que je lui écrive de revenir près de nous?

—Non, oh! non! s'écria Hélène, ne le faites pas si vous m'aimez. Qu'il reste à Versailles! qu'il ne vienne pas!

—Comment! répliqua la comtesse avec une expression douloureuse c'est vous, Hélène, qui refusez d'être ma fille?

—Votre fille! Oui, je serai votre fille!.... Mais sa femme!....

La comtesse d'Hervilly contempla un moment sa nièce: elle la prit en souriant dans ses bras, et l'attirant doucement vers elle:

—Venez ici, enfant, lui dit-elle; asseyez-vous sur mes genoux.. afin que je vous parle tout bas.. Hélène, pourquoi ne m'ouvrez-vous pas votre cœur? Qu'ai-je fait pour que vous ne me donniez pas votre confiance?..

—Vous l'avez! Qui mieux que vous la mérite? Vous me tenez lieu de mère; par vous, je ne m'aperçois pas que je suis orpheline. Oui, je vous appartiens toute entière.

—Eh bien! soyez donc à moi en effet. Hélène, me serait-je trompée? Lorsque votre mariage avec celui que nous avons perdu s'apprêtait, j'ai cru voir.... j'ai cru deviner qu'une affection plus tendre vous portait involontairement vers son frère. Pourquoi donc aujourd'hui?....

Hélène, rouge de pudeur et d'embarras, se dégagea des bras de la comtesse.

—Vous le croyez pas, dit-elle avec une chaleur, trop vive pour n'être pas suspecte; ne faites pas cette injure à votre noble fils. Je l'aimais, je l'estimais. J'aurais été heureuse et honorée de porter son nom.. Chère tante, continua-t-elle en l'embrassant; ma mère aimée, ne me pressez pas à ce sujet. Que Robert soit heureux sans moi. Qu'il m'oublie.... Votre fille!.... la fiancée de votre Edouard, n'est-elle pas votre fille!

La comtesse secoua tristement la tête; il y avait là un mystère qu'elle ne pouvait pénétrer: elle se flattait encore de l'idée qu'il ne s'agissait que d'un caprice de jeune fille. Toutefois elle jugea qu'il était prudent de ne pas insister; mais, dès le lendemain, elle écrivit à Robert; et pour le décider à venir passer quelques jours auprès d'elle, elle lui laissa entrevoir l'espérance de vaincre la résistance de sa cousine.

Robert accourut aussitôt.

Depuis que la mort de son frère aîné et celle de son père l'avaient mis en possession d'une fortune considérable, Robert était devenu un des rois de la mode. Sa vie s'écoulait dans les fêtes. Toutefois, au milieu de l'emportement des plaisirs, on le voyait soudaine[ment] baisser la tête, et tomber dans de profondes réflexions, et, alors, il passait la main sur ses yeux comme pour effacer un songe pénible. Sa naissance, sa bonne grâce, la distinction de son esprit et de sa personne expliquaient assez les succès qu'il obtenait dans le monde. La comtesse d'Hervilly se sentait fière d'un tel fils. Elle ne comprenait rien aux refus d'Hélène, mais sûrement pensait-elle, Robert parviendrait à en triompher.

L'accueil d'Hélène fut plus réservé encore que de coutume; elle n'ignorait pas la passion dont elle était l'objet. Pourquoi donc feignait-elle de ne pas s'en apercevoir? Soins, attentions, plaintes, muettes prières; elle ne voyait rien, elle n'entendait rien. Elle se gardait de toute émotion comme d'un malheur. Ses yeux évitaient les yeux de Robert, et lorsque, près d'elle, le cœur du jeune homme se gonflait de colère et d'amour, que sa voix s'altérait, que ses regards devenaient humides, qu'il allait se déclarer hautement, froide, impassible, elle se levait, et le laissait seul, en proie au doute et au soupçon.

Par fois, dans leurs courses aux environs, elle acceptait son bras lorsqu'elle ne pouvait pas s'en dispenser; mais elle se dégageait au moindre prétexte, et elle ne semblait reprendre un peu de gaîté, que lorsqu'il n'était plus là. Un jour, elle trébucha en marchant. Robert accourut pour la soutenir. Lorsqu'elle sentit sa main serrer sa taille, elle frissonna comme si elle eût été mordue d'un serpent, et elle se rejeta vivement en arrière. Ce mouvement de répulsion avait été si marqué, que Robert demeura plongé dans un morne silence pendant tout le reste de la promenade. Au retour, il s'enferma dans sa chambre, et ne reparut pas de la soirée.

Hélène, se hasarda-t-il à lui dire; mademoiselle de Tavenay, ajouta-t-il en se reprenant, hier, quand je vous ai soutenu, il y avait, dans le mouvement que vous avez fait et dans le regard que vous m'avez lancé, de l'aversion pour moi. Au nom du ciel! comment ai-je pu mériter votre haine?

—Vous vous êtes sans doute trompé, mon cousin, répondit Hélène en balbutiant, je ne crois pas.... C'était de la peur.... un souvenir....

—Un souvenir....

—Oui, j'ai pensé à votre frère, au pauvre Edouard, qui ne s'est pas relevé de sa chute.... lui....

Vous avez tellement changé à mon égard, reprit Robert après une pause, je crains tant que vous ne haïssiez en moi les droits qu'il m'a laissés.

—Pourquoi cela? répondit Hélène, ne voulant comprendre que la moitié du mot. Vous jouissez de sa fortune, et de son titre, vous êtes ce qu'il était l'espoir et le représentant de votre maison.... Cela, sans doute, est légitime et naturel.

—Ah! combien je regrette le temps où je n'avais d'autre perspective que la pauvreté et l'abandon! Vous me plaigniez alors! vous aviez pitié de moi... O heureux temps de ma jeunesse.

—Heureux, en effet, murmura Hélène, émue de l'accent déchirant de Robert.

—Et maintenant, continua le jeune homme, ces biens que vous semblez me reprocher, que sont-ils à mes yeux, sans celui qui pourrait seul donner du prix aux autres? les plaisirs, l'enivrement des fêtes font-ils le bonheur? l'ai-je trouvé depuis.... depuis....

—Oh! non, je le sens, non, vous ne devez pas être heureux.

—Vous seule, Hélène, pouvez me rendre le plus fortuné des hommes. Entendez-moi, enfin, je vous aime, et vous dédains me tuent.. Oh! ne me repoussez pas!.. j'ai tant besoin d'une voix qui me console, d'un cœur où je me réfugie, d'un ange comme vous, qui me protège; par pitié! redevenez cette douce compagne de mes jeunes années qui me témoignait un peu d'affection. Soyez à moi, Hélène! tous nos amis veulent ce mariage. C'était le vœu de mon père, c'est l'ardent désir de celle que vous appelez votre mère.

Hélène se laissait aller à l'écouter. Elle marchait la tête baissée, et sentait peu à peu sa résolution fléchir. Elle reprit cependant son empire sur elle-même, et s'affermissant par degrés:

—Laissons cela, mon cousin, dit-elle d'une voix encore émue, je voudrais vous voir renoncer à des projets inutiles.

—Pouvez-vous me parler ainsi? Songez, Hélène, que je vous aime depuis mon enfance, et que pour tout ce que cet amour m'a fait souffrir, j'ai des droits sur vous.

—Des droits, Monsieur! s'écria Hélène, en s'arrêtant: lesquels? Votre frère vous a légué son titre et sa fortune. Il ne vous a pas légué sa fiancée.

Robert pâlit et perdit contenance.

—Pourquoi jeter sans cesse entre nous son souvenir? demanda-t-il en détournant la tête.

—C'est le mur qui nous sépare à jamais.... Interrogez-vous, Monsieur; demandez-vous si, du fond de sa tombe affreuse, Edouard consentirait à me voir votre femme?

Et sans attendre de réponse, Hélène fit à son cousin une froide révérence, et reprit d'un pas rapide le chemin du château.

Robert la suivit quelque temps des yeux. Lorsqu'elle eut disparu, il frappa du pied la terre, et proférant de sourdes malédictions, il s'enfonça dans le parc.

F. C.

[La suite prochainement.]

Señores Editores de la Abeja,

El público habrá quedado tal vez sorprendido al ver la poca fuerza con que se presentó ayer la compañía de Cazadores de Orleans, en la revista que tuvo la Legion de la Luisiana, de la que hace parte.

Como esta falta puede atribuirse al poco zelo de sus miembros por, aquellos que no estan enterados de la causa que la ha motivado, nos ha parecido del caso manifestarla afin de que no se hagan sobre el particular congeturas que reduden en su perjuicio, por lo que declaramos que la certitud en que estaban la mayor parte de los de que se presentaria en ella un oficial ultimamente electo al empleo de primer teniente de la segunda compañía, que por ningun titulo merece su confianza, y por cuya eleccion se haya entablada una formal protesta, ha sido el unico obstaculo que han tenido para llenar deberes á que nunca han faltado.

29 nov—1 MUCHOS CAZADORES.

Messieurs les Editeurs de l'Abeille,

Le public aura été surpris en voyant si peu d'hommes dans les rangs des Cazadores d'Orléans à la revue de la Légion de la Louisiane, dont elle fait partie.

Comme on pourrait attribuer cette circonstance au manque de zèle de la part de ses membres, il nous a paru convenable de faire connaître les raisons qui ont motivé l'absence d'un grand nombre d'entre eux, afin que l'on ne tire pas des conséquences préjudiciables au corps; nous déclarons donc que la certitude dans laquelle se trouvait la plus grande partie des membres qu'il se présenterait dans les rangs un officier récemment élu premier lieutenant de la seconde compagnie, lequel n'a aucun droit à leur confiance et contre l'élection duquel ils ont protesté en forme, est l'unique obstacle qui les ont empêché de remplir un devoir auquel ils n'ont jamais manqué.

29 nov PLUSIEURS CAZADORES.

CLUB DES JOCKAYS DE LA LOUISIANE.

LES membres du Club des Jockays de la Louisiane sont priés de se trouver à une assemblée du Club qui aura lieu à la Bourse St-Louis, mardi 30 du courant à 7 heures P. M. Les membres du Club pourront obtenir leur décoration au No 96 rue de la Commune près le variande, ou au bureau des billets à la course.

29 nov JANUS S. GARRISON, propriétaire.

DAGUERREOTIPE.

ON vendra un Daguerréotipe perfectionné, avec plaques et accessoires, et l'on démontrera la manière de s'en servir avec succès. S'adresser à

17 nov G. LIENNE, 40, Toulouse.

COMMERCIAL.

Nous avons reçu par le steamship Alabama, des journaux de la Havane jusqu'à la date du 22 de ce mois. Nous en extrayons tout ce que la partie commerciale peut offrir d'utile à nos lecteurs.

Havane, 22 novembre 1841.

ARTICLES D'IMPORTATION.—[illegible]

ARTICLES D'EXPORTATION.—[illegible]

DERNIERES DATES.

New York	nov	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.

Brick Hokomok, Harris, Providence.
Hasor, Hickling, Laguaira.
Oneco, Butler, New York.
Goel. Lutetia, Schenbeck, Mobile.
Falcon, Taylor, Galveston.
Hero, Babaile Havane.
Pacific, Smith, Savannah.
Elizabeth, Sexton, Mobile.

ARRIVES.

Bateau de remorque Tiot, Clark, des Passes avec les navires Tallas et Adams.
Bateau de remorque Tennessee, Reed, des Passes avec le navire Britannia.
Bateau de remorque Star, Hafton, des Passes avec les navires Ohinet, Don Juan.
Navire Don Juan, Sonier, de Freeport.
Navire Ohio, Lyon, de New York.
Navire Tallas, Morris, de Liverpool.
Navire Adams, [illegible].
Navire Britannia, Cook, de New York.
Navire à vapeur Alabama, Windle, de la Havane.
Brick Argo, Reid, de Kingston, Ja.
Steamer Swan, [illegible], de Ouachita.
[illegible]

MEMORANDA.

[illegible]

Le navire PERUVIAN, [illegible]

S. & J. P. WHITNEY.

[illegible]

BAL D'INAUGURATION DE L'HOTEL ST LOUIS ET DE LA SALLE DE BAL.

Le comité choisi par la direction de l'hotel St. Louis et de la salle de bal afin de prendre des arrangemens pour un bal d'inauguration devant avoir lieu à l'ouverture de cet établissement, s'est réuni ce jour au bureau de ladite salle de bal. Ont été présents:

MM. WM. FREERET, Maire.
Paul Bertus, Joshua Baldwin, Recorders.
[illegible]

Sur motion, l'honorable Wm. Freeret, a été appelé au fauteuil et M. D. Augustin, a été nommé secrétaire.

[illegible]

27 nov WM. FREERET, Président.
D. AUGUSTIN, Secrétaire.

SALLE ST-LOUIS.

MESSIEURS les membres composant le comité général pour l'inauguration de l'Hotel et la Salle St Louis sont priés de se réunir demain [illegible] salle de bal.

27 n—2 Par ordre du comité de réception.

PAR LE MARSHALL.

[illegible]

CHS. CLAIBORNE, marshal.

[illegible]

AMUSEMENTS.

THEATRE D'ORLEANS.

MARDI, 30 NOVEMBRE 1841.
Première représentation de la reprise de
LUCIE DE LAMMERMOOR,
Grand opéra en 4 actes, de Donizetty.
JUDIANA ET CHARLEMAGNE,
Vaudeville en 1 acte.
Le spectacle commencera à 6 1-2 heures.

THEATRE ST. CHARLES.

Lundi, 29 novembre 1841,
LA BELLE MUETTE.
La Cracovienne par la petite Caroline.
GRAND PAS GITANA
Par M. Frédérick et Mde. Arsline.
Le spectacle sera terminé par
LA BARBE BLEUE.

THEATRE AMERICAIN.

RUE POYDRAS.

Lundi 29 Novembre.
Bénéfice de l'Association Howard des Jeunes Gens.
Première représentation de la pièce intitulée
L'ETRANGER,
Suivie d'une ADRESSE,
Préparée à cette occasion et prononcée par Mlle. Farren
PAS DE DEUX,
Par Miss Joséphine et M. Lavalle.
Le spectacle sera terminé par de grandes évolutions par toute la troupe équestre et d'ensemble par
LE JEUNE HERNANDEZ.

Les portes seront ouvertes à 6 heures et demie, le spectacle commencera à 7 heures précises.

ACADEMIE DE DANSE DE LA NLLE. ORLEANS

169, rue Royale.
Entre Conti et St. Louis.

CETTE institution dirigée par Monsieur DEFOTI est ouverte. Les leçons de classe auront lieu les lundi, mercredi et vendredi de 6 à 9 heures du soir. Les leçons particulières seront données pendant le jour soit au domicile des élèves ou à l'académie.

Pour plus amples informations, s'adresser M. E. Bertus qui donnera tous les renseignements qu'on pourra désirer.

ORCHESTRE POUR BALS

CET orchestre est bien composé, et possède un choix de contredanses. Les artistes qui le composent offrent leurs services pour les bals de société et de famille. S'adresser au No. 164, rue Dauphine, entre Dumaine et St-Philippe, à midi ou à cinq heures de l'après-midi.

CAFE DE PARIS.

RUE ST. LOUIS EN FACE LA BOURSE.

LE RESTAURANT du Café de Paris a été ouvert à partir de jeudi 18 novembre. Le propriétaire de cet établissement, dans l'espoir que le public voudra bien continuer de lui accorder son patronage, n'a rien négligé pour que le service de sa cuisine et du restaurant soit remarquable à la perfection et de toutes les personnes qui l'honoreront de leur bienveillance.

BATAILLON D'ARTILLERIE.

SAINTE BARBE,

FETE DES ARTILLEURS.

LE Bataillon prendra les armes dimanche prochain 5 décembre 1841 à huit heures du matin, au grande tenue d'hiver et se réunira à l'arsenal, pour célébrer notre fête et la 30ème année de notre formation, pour assister à la grand' messe où le pain bénit du jour sera offert par le comité du bataillon à l'honneur de [illegible] MM. [illegible] et les membres honoraires de se réunir à la Bourse St Louis le même jour à 2 1/2 heures de l'après-midi, d'où le bataillon partira pour se rendre au lieu du jour.

Par ordre du comité.

F. SAUTON, Adjudant.

29 nov

AVIS.

MADAME MONTILLY a l'honneur d'annoncer au public, et particulièrement aux mères de famille qu'elle vient de transporter rue Royale 270, l'EXTERNAT DE JEUNES DEMOISELLES qu'elle a dirigé jusqu'ici rue St-Louis, 62.

Le nouveau local où elle vient de s'établir offrant le précieux avantage d'être convenablement situé pour le calme et le silence nécessaires aux études, [illegible].

Dans cette institution, le Cours comprend:

LA LECTURE, LA GEOGRAPHIE,
L'ECRITURE, LA MYTHOLOGIE,
L'ARITHMETIQUE,
LA LANGUE FRANCAISE, L'HISTOIRE ANCIENNE, ANGLAISE, MODERNE,
LA MUSIQUE.

LA LANGUE ANGLAISE est enseignée par un très bon professeur (M. Johnson), [illegible].

Quoique sûre de pouvoir dignement répondre à la confiance des parents qui lui confieront l'éducation de leurs enfants, Madame Montilly croit devoir se conformer à l'usage, et renvoie aux personnes qui daigneront lui procurer des informations, à

Messrs. F. Saulé, A. Aleix Fréret, A. A. Canon, [illegible], Lecke, Nouvelle-Orléans.
Thibodeauxville, Lafourche Intérieure; Pointe-Coupée.
17 nov—1m

INSTITUTION DE DEMOISELLES,

PENSIONNAT ET EXTERNAT.
Esplanade, Bienville et Rampart.
Dirigée par
MADAME A. DESRAYAUX,
Successeur de Madame Leire.

MADAME LEIRE retournant en France depuis la cession de son établissement, est, depuis environ un an, remplacée pour la direction par Madame DESRAYAUX, [illegible], et pour la direction spéciale de l'enseignement supérieur, par Mr. A. DESRAYAUX, précédemment professeur à Paris.

Langue Anglaise, Histoire, Géographie, Musique — Madame Desrayaux.

Langue Française, Histoire Générale, Histoire de France, Littérature, Arithmétique, Sciences de Géométrie et Algèbre, Physique et astronomie — Mr. A. Desrayaux.

La musique, depuis longtemps enseignée dans cette école, [illegible] du conservatoire de Paris.

[illegible]

MAIRIE DE LA NLLE. ORLEANS.

Conseil de la Municipalité No. 1, de la ville de la Nouvelle-Orléans.

Séance du lundi 8 novembre 1841.

RESOLU, Que le Maire soit invité à faire publier dans deux gazettes de cette ville, que la Municipalité No. 1 fera vendre à l'encan, par F. Dutillet, jeudi, le 9 décembre prochain, à midi, à la Bourse St. Louis, les propriétés ci-après désignées, aux termes et conditions ci-après, savoir:

Le prix des adjudications sera payable, un dixième comptant, et le reste à six, douze, dix-huit et vingt quatre mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du comité des finances, et portant hypothèque sur la propriété jusqu'à parfait payement, avec la stipulation de la clause [illegible].

[illegible]

Résolu que le voyer soit par le présent requis de faire un plan des dites propriétés, et de le déposer dans la Bourse St. Louis.

Signé PAUL BERTUS, Recorder
Approuvé le 10 novembre 1841.
Signé WM. FREERET, Maire.
Pour copie conforme.
S. W. WATERS, Secrétaire.

En vertu de la résolution qui précède, avis est donné que jeudi prochain 9 décembre, à midi, à la Bourse Saint Louis, F. Dutillet, encanteur de la ville, [illegible] vendra à l'encan [illegible].

Nouvelle-Orléans, le 11 novembre 1841.
11 no—24 WM. FREERET, Maire

A LA VILLE DE PARIS.

MAGASIN DE CONFIANCE,
Enseignure Royale et Orléans, maison de Mr Vignié.

A. BARBALU, a l'honneur d'annoncer au public qu'il fera l'ouverture de ses salons de modes et de couture dimanche prochain, 28 du courant [illegible].

A VENDRE.

Une habitation située à deux milles de la Nouvelle Ibérie, dans la paroisse St-Martin, comté d'Attakapas [illegible].

29 nov—1m CH. DEBLANC & DARBY Jr.

A LOUER.

Le magasin rue des Magasins, [illegible].

LE soussigné vient de recevoir par le navire Huntsville, un très bel assortiment de grandes et élégantes glaces, style Louis quatorze et autres [illegible].

23 nov H. SC. OUMAKER, 87, Chartres

COMPAGNIE D'ASSURANCES DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

LE soussigné secrétaire des commissaires liquidateurs seul et dûment autorisé à cet effet, invite tous ceux à qui il pourrait être dû de se présenter pour recevoir, avec leurs créances et documents à l'appui [illegible].

Nouvelle-Orléans, 22 novembre 1841.
22 nov—15 CH. W. HORNER, 17, rue Royale.

[illegible]

JULES BOGSAT.

DISSOLUTION.

—La société en commandite existante ci-devant sous le nom de Abraham Daveza, [illegible].

Nouvelle-Orléans, 23 novembre 1841.
ABRAHAM DAVEGA.
S. McFARLAND.

INDIENNES Françaises [illegible]
BENJ. LACOUR.

AGENCE DE BROCHES DE LACOURT.

[illegible]

PAR LE MARSHALL.

No. 501—Quintones et Mathias Hoslin vs Antonio Maria Miranda.

No. 502—Martin Hereda, vs. Antonio Maria Miranda.

EN vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'honorable Cour de Circuit des Etats-Unis, pour le District Oriental de la Louisiane, [illegible] neuf de novembre, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St Louis, [illegible].

Bureau du Marshall, le 22 octobre 1841.

29 oct M. MARIGNY, Marshall des Etats-Unis.

POUR GALVESTON (Texas).

Partant dimanche prochain 5 de décembre, à 10 heures. Le splendide navire à vapeur double à cheville en cuivre, NEW YORK, capitaine John T. Wright partira comme il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage, ayant de superbes aménagemens, s'adresser à bord vis-à-vis la rue Bienville, ou à

27 nov ROBERT & HAWTHORN, 62, rue Gravier.

POUR LA HAVANE.

Le steam ship CLARION, capitaine Dunn, sera expédié sous peu. Pour fret ou passage ayant de beaux emmenagemens s'adresser au capitaine à bord ou à

29 nov F. GRONING & Co.

POUR ST. LOUIS ET ALTON.

Le steamer GENL. LEAVENWORTH capt. Joe White, partira positivement lundi [illegible] à 4 heures P. M. Pour fret ou passage, s'adresser à bord vis-à-vis la rue Lafayette, ou à

27 nov JOHN R. SHAW & Co.

POUR ST LOUIS ET ALTON.

Le steamer MARY TOMPKINS, capt. Beard, partira mardi 30 du courant à [illegible] P. M. Pour fret ou passage s'adresser à bord vis-à-vis la rue Poydras ou à

27 nov JOHN R. SHAW & Co.

POUR NEW YORK.

Pour partir Mercredi 1er décembre. Le navire à voilier MISSISSIPPI, capitaine Millard, à besoin de 300 balles sur son pont pour compléter son chargement et sera expédié comme il a été dit ci-dessus. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord, vis-à-vis la barrière aux legumes ou à

29 nov JAMES WOODRUFF, 70, rue du Camp.

POUR NEW-YORK.

Le navire LOUISVILLE capt. Hunt, actuellement en chargement, [illegible].

JAMES WOODRUFF, 70, rue du Camp.

POUR NEW-YORK.

Pour partir samedi. Le navire JAMES EDWARD, capitaine W. Howard, ayant les deux tiers de sa cargaison arrivée et allant à bord, sera expédié comme il est dit ci-dessus. Pour fret de 500 balles de coton ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord vis-à-vis la presse d'Orléans ou à

26 nov FOSDICK & BROTHER, 66, rue du Camp.

POUR LIVERPOOL.

Le navire ST. CLOUD capitaine Emerson, est maintenant en chargement et se a expédié sous peu. Pour fret de 300 balles de coton ou passage ayant de beaux aménagements, s'adresser à

29 n S & J P WHITNEY, 72 Camp.

POUR LIVERPOOL.

Le navire anglais BONSHOLM, capitaine Daniel Nason, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret de balles de coton ou passage, s'adresser à

27 nov L. H. GALE, 33, rue de la commune.

POUR BALTIMORE.

La barque fine voilière SARAHAND, capitaine Herrick, ayant la plus grande partie de sa cargaison arrêtée, [illegible], s'adresser à

29 nov BEDFORD & BECK, 24, rue de la Douane.

POUR NEW-YORK.

Pour partir le 1er—Le navire SOLON, capitaine Buckman, ayant presque tout sa cargaison arrêtée, partira comme il est dit ci-dessus. Pour fret de 100 balles de coton ou passage ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord, vis-à-vis la Presse d'Orléans ou à

29 nov FOSDICK & BROTHER 66, rue du Camp.

POUR NEW-YORK.

La Barque IRADFERRY capt. Chase ayant la plus grande partie de son chargement arrêté, [illegible].

29 nov BEDFORD & BECK, 24 rue de la Douane.

POUR BOSTON.

La barque CAPIAN, [illegible].

BEDFORD & BECK, 24 rue de la Douane.

POUR FORT LEON ET ST. MARKS.

La goélette BURLINGTON, [illegible].

27 nov GONN & DUNN.

POUR BOSTON.

Le navire KENTUCKY, capitaine Rogers, partira mercredi [illegible] balles de coton ou passage, s'adresser au capitaine à bord vis-à-vis le marché aux legumes ou à

27 nov HARROD & DARLING, 48, rue de la Commune.

POUR BOSTON.

Le navire [illegible], [illegible].

HARROD & DARLING.

POUR NEW YORK.

L'élégant paquebot JAMES EDWARD, capitaine W. Howard, [illegible].

FOSDICK & BROTHER.

POUR NEW YORK.

Devant partir samedi 27. Le navire paquebot SOLON, [illegible].

FOSDICK & BROTHER, 66, rue du Camp.

POUR ALEXANDRIE.

Le brick VIRGINIA, capitaine [illegible], partira [illegible].

POUR MOBILE.

La goélette [illegible].

J. H. ASHBRIDGE, 57, Camp.

POUR LE HAVRE.

—Le navire ST LEON, capt. White, [illegible].

S & J. P. WHITNEY, 72 Camp.

POUR TOBASCO.

—La goélette [illegible], Capt. McCoy, ayant la plus grande partie de son chargement arrêté, partira sous peu. Pour balance de fret ou passage, s'adresser à

J. M. CABALLERO, 38 Vieille Levée.

POUR VERA-CRUZ.

LA goélette WATER WITCH, capitaine J. Adams, partira positivement Mercredi, 24 courant. Pour le peu de fret ou passage, s'adresser à

22 nov A. CAPDEVIELLE & CUCULLU.

POUR BORDEAUX.

Le beau brick de première classe AMERICA, capitaine Stephenson, ayant presque tout sa cargaison engagée, partira du [illegible]. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis-à-vis le Quartier, ou à

HERBAULT FRERES, 75, rue Bienville.

POUR LE HAVRE.

Le navire français de première classe LOUIS XIV capitaine Juge, ayant la plus grande partie de sa cargaison arrêtée, sera expédié sous peu. Pour fret de 300 balles de coton ou passage, ayant de splendides aménagemens, s'adresser au capitaine à bord ou à

16 nov—15 T. OXNARD Jnr. No 13 Bank Place

POUR LE HAVRE.

—Le navire de première classe TAGLIONI, capitaine Rogers, ayant la plus grande partie de son chargement engagé et allant à bord, partira le 1er décembre prochain. Pour la balance du fret ou passage ayant de beaux aménagements s'adresser au capitaine à bord ou à

12 nov CHEVREMONT & Co. 53, Royale.

PROCLAMATION

Par
A. B. ROMAN,
GOUVERNEUR DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

Attendu que le cadavre d'un homme inconnu a été trouvé dans le fond de la seconde municipalité de la ville de la Nouvelle-Orléans, le quatre de novembre présent mois, et que d'après le nombre des blessures mortelles et les autres marques de violence sur sa personne, il est évident qu'il a été la victime d'un assassinat; [illegible].

C'est pourquoi, j'ai par les présentes jugé à propos de faire appel à tous les bons citoyens de l'Etat pour aider à l'arrestation de l'auteur ou des auteurs de ce crime et de plus, j'offre, en mon nom et par l'autorité de la loi, une récompense de CINQ CENTS piastres à la personne ou aux personnes qui donneront des informations qui pourraient faciliter l'appréhension de l'auteur ou des auteurs de cet horrible crime.

[L. S.] Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, à la Nouvelle-Orléans, le vingt-sixième jour de novembre de l'année de Notre Seigneur, mil huit cent quarante et un et de l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique la soixante-sixième.

(Signé) A. B. ROMAN.
Par le Gouverneur,
(Signé) LEVI PEIRCE,
27 nov Secrétaire d'Etat.

WHITMAN & M'NAIR,

ENCANTEURS,
No. 29, rue St. Charles, encoignure Commune.

Vente de marchandises en magasin tous les Lundi, Mercredi et Vendredi.

LES soussignés ont l'honneur de prévenir le public, qu'ils ont reçu par les navires Taglioni et Louis XIV venant du Havre, UN GRAND ASSORTIMENT DE MARCHANDISES FRANCAISES, telles que:

Soieries en toute qualité,
Mousselines de laine do.
Crêpe rachel do
Robe foulard,
Broderie en tout genre,
Bonnets en chenille, et à la renaissance,
Fichus en velours et en soie, assortis,
Châles soie, de satin,
Do cachemire français,
Do Thibet, 6/4 et 7/4,
Do Satin laine, [illegible],
Do En mérinos 6/4, 5/4, 7/4 de broché,
Do broché [illegible],
Do Tartan 6/4, 5/4, 6/4,
Velours en couleur assortis,
Des foulards cadak,
Mérinos en couleur,
Parapluies et parasols assortis,
Gilets de satin en tout genre,
Do. Fils Egyptien assorties,
[illegible]
Cravates [illegible],
[illegible]

L. VALLEE & Co.

LANGUE ANGLAISE.

M. DE VERE, avantageusement connu dans cette ville comme professeur d'anglais, a l'honneur de prévenir [illegible].

VENTES A L'ENCAN.

PAR J. [illegible]

IL sera vendu, sans réserve, [illegible].

IL sera vendu, [illegible].

Conditions au comptant.

Vente de syndic.
PAR J. A. BEARD & Co.

IL sera vendu à l'encan mardi [illegible], à l'Arcade de Banks, rue des Natchez et Gravier, en vertu et en exécution d'un ordre de l'honorable Cour [illegible].

Conditions.—Comptant.

PAR E. E. TRICOU.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour [illegible].

PAR ANTHONY FERNANDEZ.

LUNDI prochain, 29 du courant, à 10 heures précises, à l'encoignure des rues [illegible] et Vieille Levée, il sera vendu, consistant en chaises, lits, courtepointes, couvertures de laine, ustensiles, etc.

Conditions, comptant.

PAR J. A. BEARD & Co.
Vins superieurs.

IL sera vendu à l'encan mardi, 30 du courant [illegible].

Aussi—20 caisses vin vieux de Sherry.
Conditions comptant.

VENTE DE SYNDIC.
PAR M. BARNETT, Encanteur.

Faillite de Dupuy, contre ses créanciers.

EN vertu d'un ordre de la Cour de Paroisse [illegible].

Conditions comptant.

PAR M. BARNETT [illegible].

IL sera vendu [illegible].

PAR J. A. BEARD [illegible].

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour [illegible].

PAR R. SYKES.

Sera vendu lundi 27 décembre 1841 à midi, à la Bourse St. Louis, en vertu d'une résolution du conseil de la seconde municipalité, passée le 22 novembre 1841 [illegible].

PAR M. BARNETT.

[illegible]

DROGUES! DROGUES! DROGUES!

PAR HEWLETT & CENAS.

Vente de la succession de R. B. Risley.

IL sera vendu jeudi 2 décembre, à 10 heures à l'encoignure des rues St. Charles et de la Commune, [illegible] J. Risley [illegible].

Conditions comptant.

PAR VINCENT & [illegible].
Vente de Syndic.

EN vertu d'un ordre de la Cour du Premier District en date du 19 novembre 1841, [illegible].

Conditions de la Vente.

[illegible]

LA société existant entre les soussignés sous la raison de MM. Fred. Chevremont et A. Lacourt [illegible].

A. LACOURT.
J. M. LAFKURL.

[illegible]

A. LACOURT.